

Roirand joseph

Haute Goulaine 14/01/2015

Coordonnées masquées

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu

à Monsieur le Président LDH France
138 rue Marcadet
75018 Paris

L.R.A.R.

Objet : Affaire assainissement Roirand / commune Haute Goulaine

Référence : http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mnvg_LDH.php

Monsieur le Président de la LDH France,

Je vous prie de lire les documents joints et de revenir ici.

La commune de Haute Goulaine a brisé notre vie parce que nous réclamions notre dû, qu' elle pouvait nous donner.

Ainsi elle a fait acte de barbarie aggravée, car perpétré par une institution française, gratuitement, pour ne pas rendre compte de ses graves négligences, sans jamais aucune attention pendant ces 12 années.

Elle nous a superbement ignoré essayant de nous faire passer auprès des acteurs sociaux et de nos voisins, comme des personnes spéciales, en marge de la société, pour que ces acteurs sociaux nous ignorent.

Rapidement nous avons perdu nos relations, nos amis, notre famille, notre argent, nos espoirs.

Nous vivons un calvaire et pourtant c' est la commune qui a mal agit.

Nous demandons que vous preniez à votre charge une plainte contre la commune de Haute Goulaine pour barbarie aggravée (privation des droits fondamentaux de l' homme pour échapper à ses erreurs, cruauté, inhumanité, délaissement, exclusion sociale, de la part d' une institution).

Nous vous demandons de faire circuler cette plainte dans vos réseaux et de faire circuler une pétition condamnant les agissements barbares de la commune de Haute Goulaine et demandant la réalisation du fameux tabouret de 1,25m après concertation avec moi puisque les maitres d' œuvre publics (comme la D.D.A.F qui font des faux pour masquer leurs erreurs et sont disculpés avec l' aide des préfets) sont incompétents.

Nous vous demandons de déposer une plainte contre X pour complicité de barbarie, non dénonciation de crime, entrave à la recherche de la vérité, contre les nombreuses personnes qui ont refusé de dénoncer M. Daubisse.

Il ne faut pas se leurrer, sans le dysfonctionnement de toutes les institutions de ce drame (entreprise TPC réalisatrice de l' assainissement, D.D.A.F. maitre d' œuvre, commune de Haute Goulaine maitre d' ouvrage, Expert, Avocats, juges des référés. Aucun n' a fait correctement son boulot. Ajouter les acteurs sociaux qui ont refusé de dénoncer M. Daubisse, associations goulainaises, écoles goulainaises etc ...)

il n' aurait jamais du y avoir d' « affaire assainissement commune de Haute Goulaine ». car l' assainissement de M. Roirand pouvait être réalisé comme prévu

je vous prie d' agréer, Monsieur le Président de la Ligues des Droits de l' Homme, mes salutations les plus respectueuses.

J.Roirand

Je vous écris en recommandé car c' est une affaire très grave et urgente que je vous soumetts, et échaudé par la section LDH de Nantes qui ne répons pas à mes mails et qui a décidé, après n' avoir rien fait pour moi, que mon quota de malheur était épuisé.

Par la suite, pour d' autres courriers, je citerai la référence de la LDH chez moi :

http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mnvg_LDH.php

pour que vous ayez accès directement à l'ensemble du dossier LDH.

Vous trouverez à l' adresse : http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/JOQ_Juillet_2014_No_001/JOQ_Juillet_2014_No_001.pdf

, une synthèse de cette affaire.

Et à l' adresse : http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mnvd_asshg_jr.php

, une information plus complète qui permet d' accéder à tous les documents de cette affaire.

Dans cette affaire :

Suite au jugement d' incompetence prononcé par le tribunal administratif de Nantes le 8/3/2013 (

[http://www.electricite-](http://www.electricite-autoconstructeur.eu/affaire_commune_hg/documents/Pieces_tribunal/20130312_jugt_08_03_2013.pdf)

[autoconstructeur.eu/affaire_commune_hg/documents/Pieces_tribunal/20130312_jugt_08_03_2013.pdf](http://www.electricite-autoconstructeur.eu/affaire_commune_hg/documents/Pieces_tribunal/20130312_jugt_08_03_2013.pdf))

Et,

vu le fait que je ne pouvais plus financer une reprise de la procédure dans une autre juridiction,

vu le fait que l' expert a confirmé (par erreur volontaire ou involontaire) que la réalisation d' un tabouret de 1,30m était impossible.

vu que mes trois avocats, dans cette procédure, sont restés passifs et sourds à mes courriers et arguments pour remettre en cause l' erreur de l' expert,

vu le fait que la commune de Haute Goulaine, représentée par M. Daubisse ancien professeur à Centrale, avait, au vu des documents présentés lors de l' expertise, les facultés minimales requises pour confirmer l' erreur de l' expert mais qu' elle a préféré continuer dans le mensonge par omission (le motif de non réalisation du tabouret de 1,30m étant une pure invention),

La commune a adopté une position qui semblait la seule possible : l' omerta forcenée.

Ainsi donc plus de réponse à mes courriers, c' est le mur pour moi.

Si personne ne dénonce cette situation nous allons vers une fin de vie sans assainissement et sans électricité, en toute légalité.

Partie masquée